

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 111 du 09 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 09 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 31 octobre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – V. CERF – M. GORGUET – N. CARON -

MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – B. BRONNIART – Ch. TABARY – G. DUÉ – M. GUIDEZ – D. TABARY – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – H. BASSEZ

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Cl. CODEVELLE  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Guy ALEXANDRE  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,  
M. G. DUÉ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

**Objet :** Budget Annexe Développement Economique –  
DM n°2 Exercice 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de procéder aux modifications budgétaires après le vote du Budget Primitif pour permettre le bon déroulement des opérations et actions menées par l'intercommunalité dans le cadre du budget annexe Développement Economique.

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget Supplémentaire 2016 de l'Intercommunalité au titre du budget principal et notamment l'inscription budgétaire d'une somme de 500 000 € à l'article 65736 – Subvention d'équilibre du budget annexe Développement Economique permettant le financement des opérations de ce budget annexe.

Monsieur le Président donne lecture des modifications apportées aux écritures comptables à la suite de cette décision :

**Recettes de Fonctionnement :**

Compte 74 – Subvention de la collectivité de rattachement Art 74 : + 500 000,00 €

**Dépenses de Fonctionnement :**

Compte 65 – Article 6541 Admission en non valeur (Loyers NJL Distribution) : + 129 000,00 €  
Compte 023 - Virement à la Section d'Investissement : + 371 000,00 €

**Recettes d'Investissement :**

Compte 021 – Virement de la Section de Fonctionnement : + 371 000,00 €

**Dépenses d'investissement :**

Opération 14 – Art 2115 -14 Bâtiments Relais Restes à Réaliser 2015: + 260 000,00 €  
Opération 27 – Art 2315-27 ZA des Anzacs Restes à Réaliser 2015: + 95 000,00 €  
Opération 32 – Art 2135 -32 ZA Vallée du Bois Restes à Réaliser 2015: + 1 000,00 €  
Opération 35 – Art 2138-35 ZA Achiet le Grand: + 15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver la proposition de décision modificative n°2 du budget annexe Développement Economique établie au titre de l'exercice 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette décision modificative.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 09 Novembre 2016 et transmission en Préfecture le 09 Novembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 9 novembre 2016 et transmission  
en Préfecture le 9 novembre 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

- 8 DEC. 2016

ARRIVÉE